



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
05/07/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Répartition des subventions
aux associations

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Pour : 24
Abstentions : ...
Contre : 3

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à Mme Garreaud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absente : Mme Durif

Secrétaire : M. Jouve.

M. Chabaud ne prend pas part au vote

Considérant la volonté politique de la Commune de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Considérant les objectifs du contrat de ville 2015-2020 qui visent à favoriser l'accès à la culture de tous les habitants et soutenir les projets portés par les associations,

Considérant le projet de développement d'un pôle ressource régional autour de la marionnette, accompagné par l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, et la Communauté de commune Ardèche Rhône Coiron.

Ce projet propose 4 axes prioritaires :

- L'accueil en résidence d'équipes artistiques professionnelles liées aux arts de la marionnette ;
- La réalisation de projets de médiation culturelle/d'éducation artistique et culturelle en lien avec la création professionnelle, visant notamment au développement de la pratique amateur ;
- La formation des artistes professionnels et de tout autre acteur du champ de la marionnette et de la culture ;
- La fabrication de marionnettes et accessoires en mettant notamment à disposition des artistes professionnels, son atelier.

Considérant les engagements de l'association Corps et Décors :

- À répondre aux demandes de partenariat du monde scolaire, médicosocial et associatif, soit en mettant en place des ateliers de formation, soit en collaborant aux différents projets, (notamment d'éducation artistique et culturelle mis en place par l'Éducation Nationale ou la structure partenaire), dans le cadre habituel de ses actions et en fonction des budgets existants.
- À assurer la mise à disposition à la commune de Le Teil ou de ses partenaires, de la salle de répétition 5 à 10 jours par an au coût de fonctionnement, sous réserve cependant de son calendrier d'occupation.

- À mener des actions de sensibilisation des publics à travers notamment l'organisation de sorties de résidence ouvertes au public.

- À participer à la dynamique associative et culturelle locale en nouant des liens privilégiés avec les autres acteurs présents ou engagés au sein de la commune ;

Considérant le projet de territoire de la SMAC 07 porté par l'Association de Gestion de la Scène de Musiques Actuelles ardéchoise (AGSA) acté par la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 cosignée par l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, la Communauté de commune Ardèche Rhône Coiron et les villes de Le Teil et Annonay,

Considérant les projets portés par les associations de la commune ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- La somme de **10 850 €** pour l'association Corps et Décors ;
- La somme de **4 800 €** pour la Scène de Musiques Actuelles AGSA – SMAC 07 conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluri d'objectifs 2019 - 2020 - 2021- 2022 ;
- La somme de **77 155.12 €** au Syndicat départemental Ardèche Musique et Danse sur la base des règles afférentes au syndicat ;
- La somme de **2 000 €** pour l'association « cafés littéraires de Montélimar » pour l'organisation des cafés littéraires au Teil ;
- La somme de **3 000 €** pour l'association The Teil to be au titre du projet de programmation estivale de l'épicentre ;
- La somme de **5 000 €** à l'association zone 5 pour les aménagements et l'organisation d'une programmation estivale.

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative et de l'animation de la vie locale :

- Amicale du personnel : **4 300 €**
- Amicale des sapeurs-pompiers : **3 200 €**
- Société protectrice des animaux - Refuge les amandiers : **9 696.64 €**
- Comité des villes Jumelées : **900.70 €**
- Association Logement Vallée du Rhône : **11 475 €**
- Sou des écoles : **26 090 €**

DÉCIDE de répartir le fonds associatif selon les modalités suivantes :

A.C.C.A	300 €
TONALITEIL	1 300 €
ASSOFITAL	1 500 €
LES CHATS SANS TOITS	300 €
ATELIERS LES PIECES MONTÉES	800 €
ATOUT JEUNE	1000 €
BATTERIE FANFARE	350 €
CANTOTEIL	300 €
ASTROTEIL	300 €
MEDIACOM	1 300 €
COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE	150 €
F.C.P.E.	400 €
AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE	500 €
FELINES ART	500 €
JARDINOT	100 €
KLEBER EN TÊTE	300 €
PROTEGE TON CORPS	300 €
MAYESHA ESPOIR	300 €
TERRE DE SENS 07	500 €
COMITÉ DE QUARTIER ROURY	300 €
PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL	250 €
ULAC FNACA	900 €
PROTECTION CIVILE	2150 €
TEMPS K' FAIRE	500 €

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

